

Correspondant :

Mme Sophie CANARD, Directrice générale
Tél. : 071/26 60 55

Fosses-la-Ville, le 1^{er} février 2018

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le :

Lundi 12 février 2018 à 19h30 à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville,

Place du Marché, 1 à 5070 Fosses-la-Ville

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

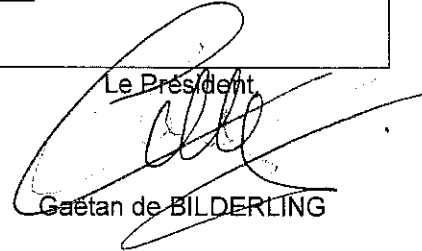
La Directrice Générale,



Sophie CANARD



Le Président,



Gaëtan de BILDERLING

ORDRE DU JOUR

EN SÉANCE PUBLIQUE

Approbation du PV du Conseil communal

1. **Approbation du PV du Conseil communal du 22 janvier 2018.**

Finances *

2. **Pour information: Modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2017.**

Les modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2017 ont été approuvées par la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, Valérie DE BUE, en date du 20/12/2017.

3. **Pour information: Zone de secours VAL DE SAMBRE-Dotation communale 2017- arrêté provincial d'approbation du 21/11/2017**

L'augmentation de la dotation communale à la Zone de Secours VAL DE SAMBRE 2017 décidée en séance du Conseil communal du 9/10/2017, a été approuvée sous réserve en date du 21/11/2017.

4. **Pour information: Budget communal 2018-arrêté de réformation du 17/01/2018**

Il est porté à la connaissance des conseillers que le budget communal 2018, voté par le conseil communal en séance du 4/12/2017, a été réformé par les autorités de tutelle en date du 17/01/2018.

5. **Pour information: La dotation communale à la Zone de Secours VAL DE SAMBRE 2018 - Arrêté d'approbation du Gouvernement provincial**

La dotation communale à la Zone de Secours VAL DE SAMBRE 2018, décidée par le Conseil communal du 04/12/2017, a été approuvée sous réserve par le Gouverneur de la Province de Namur en date du 22/12/2017.

6. **Subvention à l'école Saint-Feuillen « avantages sociaux » 2017**

Les communes octroyant des avantages sociaux aux élèves des écoles communales sont tenues d'accorder les mêmes avantages aux élèves qui fréquentent les écoles de l'enseignement libre subventionné se situant sur leur territoire pour autant qu'elles en fassent la demande. Une demande d'intervention d'un montant de 9.513,86 € a été introduite par l'école Saint-Feuillen pour l'année 2017.

Fiscalité *

7. **Taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité- Modification. Exercices 2018 à 2019**

Il est proposé au Conseil communal la révision de l'article 4 du règlement taxe repris sous objet

8. **Arrêtés ministériels-Tutelle spéciale d'approbation de règlements-taxes et redevances**

Les règlements-taxes et redevances relatifs aux:

- *redevance fixant les tarifs de location de la salle Espace Solidarité citoyenne*

(exercices 2018 à 2019);

- redevance fixant les tarifs de location de la salle L'Orbey (exercices 2018 à 2019);
- redevance fixant les tarifs de location de la salle de Bambois (exercices 2018 à 2019);
- redevance fixant les tarifs de location de la salle de l'ancienne école d'Aisemont (exercices 2018 à 2019);
- taxe de répartition sur les mines, minières, carrières et terrils (exercice 2018);
- taxe annuelle indirecte sur la délivrance de tous documents administratifs (exercices 2018 à 2019);

votés par le Conseil communal en date du 06/11/2017 ont été approuvés par arrêté ministériel du 14/12/2017

- taxe communale sur l'absence d'emplacement de parcage (exercices 2018 à 2019)

votée par le Conseil communal en date du 06/11/2017 a été approuvée par arrêté ministériel du 14/12/2017, à l'exception de l'article 8.

- taxe communale annuelle sur les éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité (exercices 2018 à 2019)

votés par le Conseil communal en date du 06/11/2017 ont été approuvés par arrêté ministériel du 19/12/2017.

9. Arrêtés ministériels dans le cadre de la tutelle générale d'approbation de règlements-taxes

Les règlements relatifs aux:

- Prêcompte immobilier (exercice 2018) voté par le Conseil communal en date du 06/11/2017 n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire (voir arrêté du 11/12/2017 de Madame la Ministre Valérie DE BUE).
- Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (exercice 2018) voté par le Conseil communal en date du 06/11/2017 n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire (voir arrêté du 11/12/2017 de Madame la Ministre Valérie DE BUE).

Fabriques d'église - Tutelle *

10. Budget 2018 de la Fabrique d'église de Sart-Saint-Laurent.

Le budget pour l'année 2018 de la fabrique d'église de Sart-Saint-Laurent fait apparaître un résultat comptable à 0. La différence entre les recettes et les dépenses étant représentée par l'intervention communale ordinaire qui est de 13.821,55 €.

Ce budget a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport en date du 19 décembre 2017.

Le budget étant arrivé tardivement, présentant une subvention communale plus importante et un budget extraordinaire, il est proposé de ne pas l'approuver.

Marchés publics *

11. Pour information : Bons de commande du service extraordinaire.

Les bons de commande suivants ont été établis dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil communal au Collège communal en séance du 8/02/2016 :

N° bon commande	Article	Fournisseurs	Montant	Description
5532	930/721-60/20160031	NOUVEAUX COMMANDITAIRES	13.000,00	Aménagement et mise en valeur espaces publics par intégration d'une œuvre d'art
3865	421/744-51/20170010	1000 OUTILS	6.874,86	Achat d'outillage
5677	423/741-52/20170013	PONCELET	12.525,96	Achat de signalisation routière
5308	762/723-60/20090025	MAKRO	421,98	Achat chaises- Scénographie ReGare
5309	762/723-60/- /20090025	SEBUCCO	2.469,61	Fournitures divers- Scénographie ReGare
3866	421/722-60/20170037	EBEMA	19.609,56	Construction d'un abri à sel de déneigement

5693	104/742-53/20170001	VANDEN BORRE	3.790,00	Tablettes pour l'EPN-Tour de table
5696	762/723-60/20090025	VIROUX	189,48	Matériel de bricolage pour animation pédagogique pour la scénographie ReGare
5697	762/723-60/20090025	S.P.W LETTRAGE	65,57	Correction et réimpression de plaques et stickers pour scénographie ReGare
5694	762/723-60/20090025	MEDIA MARKT	1.036,00	PC/Tablette Scénographie ReGare
5695	762/723-60/20090025	MOLINIER-PIANETTI	316,12	Encadrement d'une affiche pour la scénographie ReGare
5839	425/741-52/20170014	STRADUSINFRA	4.958,58	Achat filets d'eau
5721	124/724-60/20170007	CLOTURES LEBLANC NEW	1.152,78	Achat clôture en lamelles PVC pour la crèche

Travaux *

12. **Règlement complémentaire de police - création d'emplacements de stationnement limités à 20 minutes**

Il s'agit d'approuver un règlement relatif à la création de 2 emplacements de stationnement limités à 20 minutes, place du Chapitre à Fosses-la-Ville. Ce règlement sera également soumis à l'approbation du SPW.

ATL *

13. **Convention de Collaboration - Plaines communales 2018**

Il est proposé une convention de partenariat avec l'ASBL Jeunesse et Santé dans le cadre des plaines communales. Celle-ci englobe donc les accords, les devoirs et obligations de chaque parties.

Cette convention est présentée annuellement afin d'assurer la bonne organisation des plaines communales.

Petite enfance*

14. **Structure de Co-accueil de la petite enfance – proposition de convention avec l'ASBL Sambrilou**

Il est proposé au Conseil communal de conclure une convention de partenariat avec l'ASBL Sambrilou en vue d'organiser une seconde structure de co-accueil pour les enfants de 0 à 3 ans, à Névremont.

Affaires générales *

15. **Pour ratification: Intercommunale IMIO - Assemblée générale du 24 janvier 2018**

Il s'agit de la ratification d'une décision du Collège communal prise en sa séance du 21 décembre 2017 relative à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 24 janvier 2018 de l'Intercommunale IMIO.

16. **Pour ratification: Intercommunale AISBS - Assemblée générale ordinaire du 24 janvier 2018**

Il s'agit de la ratification d'une décision du Collège communal prise en sa séance du 11 janvier 2018 relative à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 24 janvier 2018 de l'Intercommunale AISBS.

17. **ASBL Groupement d'Informations Géographiques (GIG): demande d'adhésion, fixation du nombre de licences, désignation du représentant et détermination des utilisateurs**

Il s'agit de prendre connaissance et d'adopter le projet de convention concernant les conditions d'utilisation des solutions développées par l'ASBL GIG et mises à la disposition des collectivités publiques locales, ainsi que d'acquiescer trois accès d'utilisation.

À HUIS CLOS

Travaux *

18. **Règlement complémentaire de police - création d'un emplacement PMR - rue d'Orbey, 22 à 5070 Fosses-la-Ville**

Il s'agit d'approuver un règlement relatif à la création d'un emplacement PMR, rue d'Orbey à Fosses-la-Ville. Ce règlement devra être également approuvé par la Direction des Routes du SPW.

Enseignement *

19. **ratification des décisions du Collège communal du 18 janvier 2018**
Les décisions prises par le Collège communal concernant le congé pour prestations réduites (mi-temps médical) d'une personne, le remplacement de celle-ci dans le cadre de ce congé et la convention relative à l'occupation de la piscine communale sont soumises au Conseil communal pour ratification.
20. **ratification des décisions du Collège communal du 21 décembre 2017**
Les décisions prises par le Collège communal concernant le remplacement d'une personne en interruption de carrière et absente pour cause de maladie, et les remplacements d'une personne absente pour cause de maladie sont soumises au Conseil communal pour ratification.
21. **ratification d'une décision du Collège communal du 14 décembre 2017**
La décision prise par le Collège communal concernant le remplacement d'une personne absente pour cause de maladie est soumise au Conseil communal pour ratification.
22. **ratification des décisions du Collège communal du 30 novembre 2017**
Les décisions prises par le Collège communal concernant le remplacement d'une personne en congé de maternité, un congé pour prestations réduites (mi-temps médical) pour une personne et le remplacement de celle-ci sont soumises au Conseil communal pour ratification.

Aînés

23. **CCCA - nomination d'un membre effectif**
Il est proposé au Conseil communal la candidature d'un citoyen susceptible de siéger au CCCA.

Ressources humaines *

24. **mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié**
Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60% de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.
25. **nomination d'une employée d'administration D4 (1er poste)**
Suite à la décision du Conseil communal de déclarer la vacance de certains postes devenus vacants au cadre organique du personnel statutaire non-enseignant, des examens de recrutement ont été organisés. Le Collège propose au Conseil de procéder à la nomination d'une employée d'administration au grade D4 (1er poste).
26. **nomination d'une employée d'administration D4 (2ème poste)**
Suite à la décision du Conseil communal de déclarer la vacance de certains postes devenus vacants au cadre organique du personnel statutaire non-enseignant, des examens de recrutement ont été organisés. Le Collège propose au Conseil de procéder à la nomination d'une employée d'administration au grade D4 (2ème poste).
27. **nomination d'une employée d'administration D4 (3ème poste)**
Suite à la décision du Conseil communal de déclarer la vacance de certains postes devenus vacants au cadre organique du personnel statutaire non-enseignant, des examens de recrutement ont été organisés. Le Collège propose au Conseil de procéder à la nomination d'une employée d'administration au grade D4 (3ème poste).
28. **nomination d'un ouvrier manoeuvre E2 au Service environnement**
Suite à la décision du Conseil communal de déclarer la vacance de certains postes devenus vacants au cadre organique du personnel statutaire non-enseignant, des examens de recrutement ont été organisés. Le Collège propose au Conseil de procéder à la nomination d'un ouvrier manoeuvre au grade E2 au Service environnement.
29. **nomination d'un ouvrier manoeuvre E2 au Service voirie**
Suite à la décision du Conseil communal de déclarer la vacance de certains postes devenus vacants au cadre organique du personnel statutaire non-enseignant, des examens de recrutement ont été organisés. Le Collège propose au Conseil de procéder à la nomination d'un ouvrier manoeuvre au grade E2 au Service voirie.
30. **nomination d'un ouvrier manoeuvre E2 au Service bâtiment**
Suite à la décision du Conseil communal de déclarer la vacance de certains postes devenus vacants au cadre organique du personnel statutaire non-enseignant, des examens de recrutement ont été organisés. Le Collège propose au Conseil de procéder à la nomination d'un

- ouvrier manoeuvre au grade E2 au Service bâtiment.*
31. **promotion d'un chef de service administratif C3 pour le Service état civil, population, étrangers, funérailles et sépultures**
Suite à la décision du Conseil communal de déclarer la vacance de certains postes devenus vacants au cadre organique du personnel statutaire non-enseignant, des examens de promotion ont été organisés. Le Collège propose au Conseil de procéder à la promotion d'un chef de service administratif C3 au Service état civil, population, étrangers, funérailles et sépultures.
32. **promotion d'un chef de service administratif C3 pour le Service urbanisme et aménagement du territoire**
Suite à la décision du Conseil communal de déclarer la vacance de certains postes devenus vacants au cadre organique du personnel statutaire non-enseignant, des examens de promotion ont été organisés. Le Collège propose au Conseil de procéder à la promotion d'un chef de service administratif C3 au Service urbanisme et aménagement du territoire.
33. **promotion d'un agent technique en chef D9**
Suite à la décision du Conseil communal de déclarer la vacance de certains postes devenus vacants au cadre organique du personnel statutaire non-enseignant, des examens de promotion ont été organisés. Le Collège propose au Conseil de procéder à la promotion d'un agent technique en chef D9.
34. **Mme Sophie CANARD, Directrice générale - nomination à titre définitif**
Suite à la décision du Conseil communal de procéder à la nomination une Directrice générale en subordonnant la nomination à titre définitif à l'accomplissement d'un stage d'une durée d'un an à partir du 01/01/2017; le Collège propose au Conseil de nommer à titre définitif la Directrice générale.

*Les dossiers repris dans le présent ordre du jour ne sont transmis qu'aux chefs de groupes.
Ils peuvent être consultés du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des bureaux
au secrétariat communal.*

*En cas d'absence de la Directrice générale, vous pouvez vous adresser
au service des finances (même étage).*

